



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS
 Un an Six mois:
 Suisse . . . Fr. 6» — Fr. 3» —
 Union postale » 12» — » 6» —
 Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES
 suisses 20 d., offres et demandes
 de place 10 ct. la ligne,
 étrangères 25 centimes la ligne
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Mesures proposées par l'Union générale des ouvriers horlogers, pour atténuer les effets de l'état actuel des affaires.

Le comité de l'Union générale des ouvriers horlogers a adressé, au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, comme aussi, nous le supposons, aux gouvernements des autres cantons horlogers, une lettre dans laquelle il demande l'application de mesures exceptionnelles qui, selon lui, sont justifiées par les circonstances.

Le Conseil d'Etat a demandé l'avis des Préfectures, des Conseils communaux et des Offices de poursuites, ainsi que celui du Bureau, — président et secrétaire général, — de la Chambre cantonale du commerce. Nous croyons savoir que toutes les réponses sont négatives.

Nous pensons intéresser nos lecteurs, en leur donnant le texte de la dernière réponse.

La Chaux-de-Fonds, le 22 juillet 1908.

Monsieur le Dr Pettavel,
 Chef du Département de l'Industrie,
 Neuchâtel.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par votre office du 20 courant, vous voulez bien nous communiquer que l'Union générale des ouvriers horlogers, à Bienne (président M. E. Ryser, secrétaire M. F. Wysshaar, tous deux à Bienne), a adressé, au Conseil d'Etat, une requête tendant à :

1° « Que le Conseil d'Etat décide, avec l'autorisation du Conseil fédéral, en application de l'art. 62 de la « loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite », « pour les offices de poursuites dans le rayon desquels s'exerce l'industrie horlogère et pour ceux qui sont occupés dans cette industrie, les poursuites pour dettes seront suspendues pendant la durée des mois de juin, juillet, août et septembre. »

2° « Que par décision du Conseil d'Etat, et pour la même catégorie de citoyens, qu'ils soient libérés des impôts suivants :

- « a) des impôts arriérés ;
- « b) de l'impôt d'Etat pour 1908 ;

3° « Que par décision du Conseil d'Etat, il soit mis à la disposition des communes intéressées, à titre de prêts sans intérêts, des sommes suffisantes pour venir en aide aux familles les plus nécessiteuses. »

Vous voulez bien solliciter notre avis sur les trois demandes de l'Union générale des ouvriers horlogers, en le basant sur ce que nous connaissons de la crise horlogère actuelle.

Nous devons tout d'abord rappeler qu'en 1902, une demande de cessation des poursuites avait été faite au Conseil d'Etat, et que le Bureau de la Chambre avait été appelé à donner son opinion.

Les données de statistique de l'exportation d'horlogerie du 2^{me} trimestre de l'année courante n'étant pas encore publiées, nous nous baserons, pour établir une comparaison entre le premier semestre de chacune des années 1902 et 1908, sur le nombre des boîtes poinçonnées. Nous trouvons :

	Boîtes poinçonnées	
	1902	1908
Janvier	268.296	221.050
Février	257.602	244.562
Mars	262.783	220.677
Avril	251.752	211.634
Mai	258.542	184.876
Juin	250.946	202.463
Totaux	1.549.921	1.285.262

— En 1902, le Bureau de la Chambre avait ainsi pris comme base d'appréciation de l'état des affaires, les tableaux des boîtes poinçonnées. —

Il résulte du tableau ci-dessus, que dans le premier semestre de l'année courante il a été poinçonné 264.659 boîtes de moins que dans le premier semestre de l'année 1902 qui nous sert de comparaison, soit, en moyenne, 44.110 boîtes de moins par mois.

La situation paraît donc plus grave qu'en 1902. Cependant, il faut tenir compte du fait que les nouvelles prescriptions anglaises sur les poinçonnements, ont diminué, dans une mesure importante, mais qu'il n'est pas possible d'apprécier exactement, le nombre total des boîtes qui reçoivent le

poinçon suisse. La différence entre les premiers semestres des années 1902 et 1908 se trouve ainsi atténuée.

Mais, en admettant même que l'état des affaires horlogères soit plus défavorable qu'en 1902, la première des mesures sollicitées du Conseil d'Etat neuchâtelois — et, nous le supposons du moins, des gouvernements des autres cantons horlogers — par l'Union générale des ouvriers horlogers, se justifierait-elle ? C'est ce que nous ne croyons pas, et voici pourquoi :

Le temps matériel nous faisant défaut pour faire une enquête spéciale, puisque vous désirez une prompt réponse, nous devons nous borner à tenir compte de l'état de situation tel qu'il résulte du tableau des boîtes poinçonnées.

Cette situation n'étant pas sensiblement plus grave que celle de 1902, nous envisageons que notre préavis doit être celui que le Bureau de la Chambre donna, à l'unanimité, en mars 1902.

Nous répondons donc négativement.

Respectueux de la Loi que les requérants invoquent, nous envisageons d'ailleurs que le désir très légitime d'atténuer, par tous les moyens reconnus efficaces, les conséquences du chômage partiel ou total dont souffrent actuellement un certain nombre d'ouvriers horlogers, ne comporte pas la mesure demandée, attendu que la situation n'est pas telle, qu'elle puisse être décrétée aux termes de la Loi.

En effet, la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889, dit :

III. Des fêtes et suspensions.

« Art. 62. — En cas d'épidémie, de calamité publique ou de guerre, les poursuites peuvent être suspendues dans une portion du territoire ou au profit d'une certaine catégorie de personnes. Cette mesure est décrétée par le gouvernement cantonal avec l'assentiment du Conseil fédéral. »

La situation présente revêt, nous le reconnaissons, un certain caractère de gravité ; mais aucune des conditions prévues

dans la loi, ne peut heureusement être invoquée; la crise actuelle n'a pas pris les proportions d'une calamité publique.

L'état des affaires reste stationnaire et certains indices permettent d'espérer qu'à la fin de la saison morte, l'amélioration désirable et attendue se produira.

Et nous concluons sur ce premier point en disant que si la situation ne comporte pas, au sens de la loi, la mesure extrême demandée, il y aurait possibilité d'accéder, dans la mesure du possible, au vœu de l'Union générale des ouvriers horlogers, en priant le pouvoir compétent de donner, aux offices de poursuites des localités industrielles du canton, des instructions formelles dans le sens qu'il soit apporté des tempéraments et des ménagements dans l'exercice des poursuites.

— Les deux points de la deuxième demande: libération des impôts arriérés et de l'impôt d'Etat pour 1908, nous paraissent devoir être examinés séparément.

Les impôts arriérés le sont dès avant la crise actuelle. Libérer de ces impôts, des contribuables qui n'ont pas voulu remplir leur devoir durant la période de prospérité qui a précédé l'état actuel, nous paraît peu recommandable; nous donnons donc un avis absolument négatif.

Quant à l'exonération de l'impôt d'Etat pour l'année 1908, nous envisageons que si la situation financière du canton, permettait, aux pouvoirs publics que cela concerne, de répondre favorablement à cette demande, il y aurait lieu d'établir une distinction qui nous paraît absolument nécessaire, entre les contribuables visés, parce qu'ils ne nous paraissent pas devoir être classés dans une même catégorie.

En effet, si des ouvriers en nombre heureusement restreint, sont en état de chômage complet, d'autres ont vu leur temps de travail diminué du tiers ou du quart, alors que d'autres encore, ne subissent, en aucune mesure, l'atteinte de la crise. Il serait pour le moins inutile de faire remise de l'impôt de l'Etat, à cette dernière catégorie de contribuables.

— Les pouvoirs publics de notre canton nous paraissent avoir répondu à l'avance au troisième vœu de l'Union générale des ouvriers horlogers, par les mesures mises en vigueur ensuite du décret du Grand Conseil du 20 mai 1908.

L'organisation des bureaux de travail et de secours, aux frais desquels l'Etat contribue pour le 45 %, quelle que soit l'importance de ces frais, donne, sous la forme que l'Etat et les communes ont jugée la mieux appropriée aux circonstances, la possibilité de venir efficacement en aide aux familles les plus nécessiteuses.

Ce qui nous paraît devoir retenir l'attention, c'est le caractère absolument général des mesures sollicitées. Elles sont formulées au profit de *ceux qui sont occupés* dans l'industrie horlogère et englobent ainsi, sous la même protection, patrons et ouvriers, chômeurs et non chômeurs. Leur application intégrale conduirait à des conséquences que l'Union générale des ouvriers horlogers n'a sans doute pas envisagées.

Nous nous résumons: La situation présente de l'industrie horlogère doit être prise au sérieux, mais non au tragique; elle ne revêt pas le caractère d'une calamité publique qu'on semble vouloir lui donner

et ne comporte en faveur des intéressés, ni la suspension des poursuites ni l'exonération général de l'impôt d'Etat de l'année courante.

Et nous dirons même que le crédit général du canton, tant au point de vue commercial qu'industriel subirait une grave atteinte, par le retentissement qu'aurait, en Suisse et à l'étranger, la suspension des poursuites et l'exonération de l'impôt pour tous ceux qui sont occupés dans l'industrie horlogère.

Ces deux mesures, si elles étaient appliquées, revêtiraient d'ailleurs un caractère d'injustice flagrante; car si un grand nombre des personnes occupées à l'horlogerie dans notre canton souffrent plus ou moins de la crise, toutes les branches du commerce local et de la petite industrie, dans chaque centre horloger, en souffrent aussi par répercussion.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre considération la plus distinguée

Le Président de la Chambre:

C. GIRARD-GALLET.

Le Secrétaire général:

F. HUGUENIN.

Le Congrès du libre-échange

Ce congrès, qui cette année présentera un grand intérêt, aura lieu les 4, 5, 6, et 7 août prochain à Caxton Hall, Westminster, à Londres. Parmi les questions qui y seront traitées citons: Le libre-échange et l'influence qu'il exerce sur les rapports internationaux. Effets de la politique commerciale de l'Etat, en ce qui concerne les tarifs sur le développement agricole et industriel du pays. Moralité politique illustrée par l'action des tarifs et la protection des intérêts privés dans l'Etat. Aspect des revenus dérivés des droits protectionnistes. Utilité actuelle des traités de commerce, etc.

L'horlogerie à Sainte-Croix

La question de la réintroduction de l'horlogerie est près de recevoir sa solution à Sainte-Croix. Des fabricants de Neuchâtel apporteront à Sainte-Croix la fabrication au moyen de procédés mécaniques de la montre d'exportation; ils fourniront 30,000 francs. On évalue à 110,000 francs le capital nécessaire.

Le 11 juillet dernier a été constituée la commission financière qui s'occupera de réunir les 80,000 francs qu'il faut encore. Pour éviter des frais de construction, MM. E. Naillard et C^e loueront un étage de la grande fabrique qu'ils ont récemment difiée.

La crise horlogère dans le canton de Berne

L'enquête sur le chômage dans l'industrie horlogère faite par les soins de la direction cantonale de l'intérieur bernois est terminée. Il en résulte que 5000 ouvriers horlogers chôment complètement ou partiellement. La direction de l'intérieur estime que le gouvernement cantonal doit intervenir et elle va lui soumettre prochainement des propositions en ce sens. Elle pense que certaines ressources devront être remises aux communes pour indemniser les chômeurs, indemnités qui n'auront point le caractère d'aumônes.

La bijouterie argent Niellé.

Nous apprenons que la maison Huguenin frères et C^o, au Locle (Suisse), dont les travaux artistiques sont universellement connus et qui s'est acquis, entre autre une juste réputation dans la fabrication de la boîte de montre en argent niellé, article où elle s'est spécialisée, s'est occupée ces derniers temps d'étendre son activité à la confection d'objets de bijouterie en argent niellé.

Nous avons eu l'occasion de voir quelques spécimens des premiers résultats de cette nouvelle fabrication; ils ne cèdent en rien, tant comme goût artistique que comme fini d'exécution, aux produits qui ont fait la réputation de la maison.

Cette tentative très intéressante nous paraît devoir être couronnée de succès, car les perfectionnements que MM. Huguenin frères et C^o ont apporté aux procédés habituels du niellage leur permettant d'obtenir un niel de qualité supérieure à celui communément employé en bijouterie, et l'immense variété de leurs modèles décoratifs les met à même d'offrir à leur clientèle un choix de dessins auquel on n'est pas habitué dans la bijouterie.

Revue de l'Horloger-Bijoutier.

Service de virement entre la Banque Nationale Suisse et le service des chèques postaux

Ensuite d'une décision du Département fédéral des finances, l'Administration des postes suisses s'est fait ouvrir à la Banque Nationale Suisse, le 1^{er} juillet 1908, un compte de virements. Tous les mouvements de fonds de la poste sont concentrés dans ce compte.

Cette disposition a permis à la Direction générale des postes et à la Direction de la Banque Nationale de conclure un arrangement créant entre les deux grandes organisations de virement du pays des rapports directs dont bénéficieront les clients de la Banque Nationale et les titulaires de comptes de chèques postaux.

Dorénavant tout titulaire d'un compte de chèques postaux pourra transférer par virement un montant quelconque de son avoir en faveur de n'importe quel compte de virements de la Banque Nationale. Celle-ci créditera en conséquence le compte de virements indiqué et le titulaire pourra en retirer le montant sans frais à la Banque Nationale, tandis qu'un prélèvement en espèces, à la poste, eût été grevé des taxes de retrait.

Inversément, tout titulaire d'un compte de virement à la Banque Nationale pourra transférer une somme quelconque en faveur de n'importe quel compte de chèques postaux, évitant ainsi un versement direct à la poste, qui serait grevé de taxes.

Ces virements sont absolument gratuits, tant de la part de la Banque Nationale que de la part de l'Administration des postes. La Banque ne fait une exception à ce principe de la franchise de taxes que pour les personnes ne possédant pas de compte de virements chez elle.

Pour le paiement de sommes prélevées sur compte de chèques postaux et transférées à la Banque Nationale en faveur de personnes, maisons de commerce et associations qui ne possèdent pas de compte de virements à la Banque, celle-ci percevra les mêmes taxes que celles perçues dans le service des chèques postaux, savoir 5 centimes par fr. 400 ou fraction de cette somme, plus une taxe fixe de 5 centimes pour chaque paiement.

Inversément la Banque Nationale percevra aussi pour les versements en faveur de comptes de chèques postaux, effectués par des personnes ne possédant pas de compte de virements à la Banque, les mêmes taxes que celles perçues dans le service des chèques postaux, savoir 5 centimes par fr. 400 ou fraction de cette somme.

Il résulte de ce qui précède que les banques et maison de commerce auront tout avantage à avoir un compte de chèques postaux et un compte de virements à la Banque, afin d'éviter le paiement des taxes indiquées ci-dessus.

Cet arrangement qui offre aux uns et aux autres des avantages très appréciables provoquera sans aucun doute une augmentation des comptes de chèques postaux et des comptes de virements de la Banque Nationale; il facilitera donc les opérations de paiement en Suisse.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODELES

Dépôts.

- N° 15556. 4^{er} juillet 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Montres. — *Société horlogère Reconvilier*, Reconvilier (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.
- N° 15573. 8 juillet 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Montre sans aiguilles et raquette. — *Emile Christen*, Brenets (Suisse).
- N° 15574. 8 juillet 1908, 8 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Cabinet de pendulette. — *Albert Pau*, Genève (Suisse).
- N° 15579. 10 juillet 1908, 8 h. p. — Cacheté. — 10 modèles. — Fonds et lunettes décorés pour boîtes de montres. — *F. C. Roskopf & C^o*, Genève (Suisse).
- N° 15588. 14 juillet 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres en toutes grandeurs, lépines et savonnettes. — *Graisely & C^o*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds.
- N° 15589. 14 juillet 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres, mise à l'heure négative. — *Edouard Jacot*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds.

Prolongations.

- N° 9661. 27 mai 1903, 4 1/4 h. p. — (II^{me} période 1908/1913). — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *Société d'Horlogerie « La Générale »*, Bienne (Suisse); enregistrement du 10 juillet 1908.
- N° 9717. — 17 juin 1903, 7 h. a. — (II^e période 1908/13). — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *Fabrique d'horlogerie de Fantainemelon*, Fontainemelon (Suisse); enregistrement du 6 juillet 1908.

N° 9731. 20 juin 1903, 6 3/4 h. p. — (II^e période 1908/13). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Société anonyme de la fabrique d'horlogerie Le Coultre & C^o*, Sentier (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 14 juillet 1908.

N° 9759. 27 juin 1903, 7 1/4 h. p. — (II^e période 1908/1913). — 1 modèle. — Cadran de montres. — *Weill & C^o*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 6 juillet 1908.

N° 9802. 12 juillet 1903, 8 h. p. — (II^e période 1908/1913). — 1 modèle. — Montre parure. — *Ariste Bourquard*, Bienne (Suisse); enregistrement du 11 juillet 1908.

Radiations.

- N° 9580. 2 mai 1903. — 1 modèle. — Outil à mesurer la distance des centres.
- N° 9594. 7 mai 1903. — 3 modèles. — Boîtes de montres.
- N° 9595. 7 mai 1903. — 1 modèle. — Cadran de montre.
- N° 9597. 7 mai 1903. — 1 modèle. — Dispositif de manivelle pour tours à pivoter.
- N° 9599. 8 mai 1903. — 1 modèle. — Jauge pour lunettes, verres de montres, etc.
- N° 9601. 8 mai 1903. — 1 modèle. — Calibre de montre.
- N° 9604. 9 mai 1903. — 1 modèle. — Calibre de montre.
- N° 9620. 14 mai 1903. — 18 dessins. — Bijouterie.
- N° 15304. 23 avril 1908. 1 modèle. — Calibre de montres, lépine et savonnette, en toutes grandeurs.
- N° 15377. 12 mai 1908. — 1 modèle. — Calibres de montres en toutes grandeurs, lépines et savonnettes.

Variété

Une Loi contre la paresse

On a imaginé en Norvège une méthode assez curieuse pour sévir contre la paresse. Une loi a été votée qui donne, paraît-il, les résultats les plus satisfaisants. Le *Prix-Courant* résume en ces termes, la législation norvégienne contre les paresseux :

Des inspecteurs du travail font des tournées, dans les villes et à la campagne. Aperçoivent-ils un homme dont les occupations semblent mal définies, un dormeur au bord d'un chemin ou un simple flâneur que sa mise n'indique pas pourvu de rentes solides, ils lui demandent aussitôt des renseignements précis sur son domicile, son identité et ses moyens d'existence. Si, après enquêtes ces renseignements ne sont pas satisfaisants et que la fainéantise du prévenu soit démontrée, celui-ci est condamné à passer dix-huit mois dans une maison de travail. Dans ces établissements, situés au nord de la Norvège, on abat et on débite les sapins destinés à l'exportation. Si un ancien condamné est repris en faute, on l'enferme cette fois pour trois années, et ainsi de suite, la durée du travail par force augmentant, en raison du nombre des condamnations. Le travail des forêts est, paraît-il, si sain et si passionnant que les fainéants les plus endurcis se corrigent.

Il est probable que s'il y avait moins de paresseux, il y aurait moins de criminels. Remarquons toutefois, que l'abatage intensif des sapins ne serait pas possible partout.

Cote de l'argent

du 25 Juillet 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 95.— le kilo.
Argent fin laminé fr. — par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 99.87 1/2



PAUL DITISHEIM

Fabrique « DITIS »

9 bis, Rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds

Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

MONTRES ULTRA PLATES DE TOUS FORMATS. — MONTRES DÉCORÉES.
BAGUES-MONTRES. — MONTRES-BIJOUX. — PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES A BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
Prix généraux annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel
H 40253 C 1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906. 4022



FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 ELECTRICITÉ

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

Spécialité extra-plates et plates soignées

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 4632 TÉLÉPHONE

Entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages

Qualité soignée. Derniers avancements.

RUEDIN & C^{IE}

Fabrique d'Horlogerie de Delémont

Avez-vous des créances à recouvrer en Angleterre?

Rien à payer d'avance. Commission très raisonnable sur sommes encaissées seulement variant de 5 à 10% ou suivant arrangement. * * * * *
Paiements immédiats après encaissement. * * *

S'adresser Secrétaire International Protection Bureau 2055
H 41171 C 25, Brewer Street, Regent Street, LONDRES W

ED. TRACHSEL, Genève

H 784 X 35, Croix d'or 4076

Graveur - Décorateur

Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.

Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures. Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadrons or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.

Polissage et finissage de boîtes or soignées.

Aciers Américains

SPÉCIALITÉS :

Aciers fondus au creuset pour outils les plus fins, de toute qualité et trempe pour tous les usages. Egalité de qualité garantie

DISQUES A FRAISER avec double recuite, forgés d'après un procédé unique et spécial

Toles d'acier au creuset et acier d'argent

Acier poli comprimé, de première qualité pour transmissions, etc.



PARIS 1900, GRAND PRIX

Grand choix chez les seuls représentants pour la Suisse :

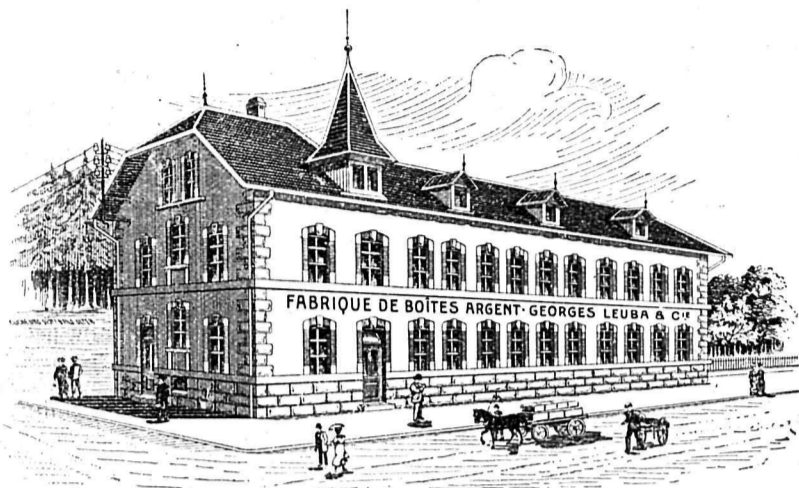
AFFOLTER, CHRISTEN & C^{ie}, BALE

927 FERS ET ACIERS EN GROS H 4921 Q

FABRIQUE DE BOITES

ARGENT ET GALONNÉ

en tous genres et pour tous pays



GEORGES LEUBA & Co

FLEURIER

Spécialité : Genre RUSSE, CHINE et JAPON

Boîtes Châtelaines. — Boîtes plates et extra-plates

Genres soignés et bon courant

Livraisons très rapides. 4816 (H3193N) Outillage perfectionné.

Les Chronographes „HEUER“

sont le résultat de

50 années d'études et d'expérience

Spécialités : Chronographes compteurs et rat-trapantes compteurs, hauteur de montres ordinaires et allant dans les boîtes américaines et anglaises.

Compteurs : de minutes,
pour Automobiles,
Tachymètres,
pour pulsations

Fonctionnement, précision
et marche garanties irréprochables.

Prix : Hors concurrence par la qualité.

Tous genres et pour tout pays.

Ed. Heuer & Co

Bienne

H 10440 C

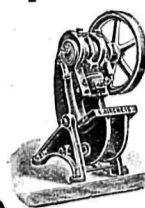
1713

Ateliers de Construction et Fonderies de Fer

ERDMANN KIRCHEIS, Aue en Saxe

Perfectionnement Précision

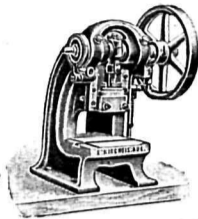
Spécialités : Toutes machines outils et outillages pour le travail des métaux en feuilles, surtout aussi des presses pour l'Horlogerie.



H 10002 C 1528
Paris 1900 Milan 1906
Grand Prix F. K. Gran Premio
Marque de fabrique

Maison fondée en 1861

Sur demande catalogues illustrés
en allemand, français ou anglais
gratis et franco.

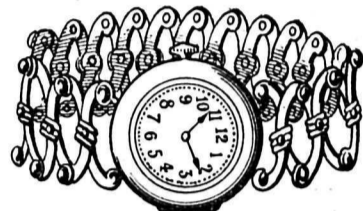
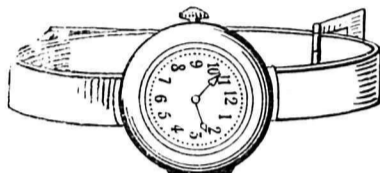


MONTRES - BRACELETS

Extensibles - Milanaises

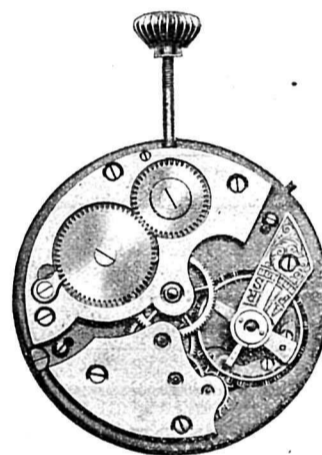
Gourmettes - Anneaux

Serpents, etc. H 10436 C



Exécution : acier, métal,
Doublé supérieur, argent, niel,
or à tous titres 1703

René Bürck, Horlogerie, Kreuzlingen (Suisse)



ELEGANCIA, REGULATORUL
C. F. R., CAILE, FERATE, RONANE

Fabrication de
Mouvements et Montres extra-plates
ancre 18 1/2 lignes

Prix tout spécial pour grossistes

Spécialités pour l'Espagne,
l'Autriche, la Roumanie, l'Egypte, la Turquie.
Montres or, 11 1/2 lig., cyl., 7 kar., genre allemand

E. Sagne-Geiser

H 737 J Sonvilier (Suisse) 1773

Horlogerie pour tous pays

Siegm. NEUMANN

BALE (Suisse)

Genre Roskopf 17 à 24 lignes. **Nouveauté** : Calibre extra-plat.
Spécialité : Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.
H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869 ZURICH

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables
Relations universelles ; plus de 20,000 correspondants dans tous les
pays. H 5144 Q 957

Bureau de Contrôle de PONTARLIER

Edouard Mennard, agent en douane

Invite Messieurs les Fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes
à lui adresser toutes leurs boîtes à contrôler. Les meilleurs soins et la
plus grande rapidité sont apportés pour la réexpédition, et à des prix
minimes : 0,15 centimes par boîte or — 0,05 centimes par boîte argent.

Attention. — Les colis peuvent être adressés en douane Pontarlier ou **poste restante Verrières-suisse**, où la maison les fait prendre tous les jours. H 6501 C 2008

Vente aux enchères publiques après faillite

L'office des faillites de Soleure vendra en mises publiques, mardi 4 août 1908, à 10 1/2 heures du matin, dans l'atelier Kapuzinergasse n° 188, à Soleure, différentes fournitures d'horlogerie appartenant à la masse en faillite Hugues Thomas, à Soleure, consistant en : S 1733J 2183

Ebauches Roskopf 17^{mm} et 19^{mm}: environ 130 douz., boîtes 17^{mm}, 19^{mm} et 24^{mm}, un stock de glaces, des cadrans blancs et bossés, plus de 200 grosses d'aiguilles 17^{mm} et 19^{mm}, des ressorts de barillets, spiraux, balanciers, fournitures pour la montre, trop long à détailler; environ 40 montres Roskopf terminées, des cartons d'établissage et d'emballage, 1 régulateur de comptoir, des chaises à vis, 1 vélo, tout le matériel de bureau, etc., etc.

L'office des faillites de Soleure,
L'administrateur: Hafner, notaire.

Quelle fabrique installée d'après les procédés modernes, aurait emploi d'un

aide - technicien

au courant des diverses branches horlogères et qui, par la suite, serait éventuellement disposé à s'intéresser à l'affaire, à s'associer ou à reprendre la suite ?

S'adresser sous chiffres T 2629 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2172

Urteilspublikation

In Sachen

S. Lambert, Maschinenfabrik, in Grenchen, Kläger, gegen

Gebrüder Steffen, mechanische Werkstätte in Lengnau,

Beklagte, betreffend Patentverletzungs- und Nichtigkeitsklage

hat der Appellations- und Kassationshof des Kantons Bern, II. Abteilung, durch Urteil vom 12. März 1908, welches in Rechtskraft erwachsen ist,

erkennt :

1. Die Beklagten sind wegen Verletzung des Erfindungspatentes N° 27072 des Klägers zur Bezahlung einer Entschädigung von **Fr. 1000.** — an denselben verurteilt.

2. Das schweizerische Erfindungspatent N° 34143 der Beklagten vom 20. April 1905, betreffend : « Lunette für Drehbänke zum Antreiben von Uhrenrädern mit ihren Wellen behufs Abdrehens der letzteren an beiden Enden zugleich », wird gerichtlich als nichtig erklärt.

3. Der Kläger ist berechtigt, das Dispositiv des Urteils auf Kosten der Beklagten im Schweizerischen Handelsamtsblatt und in zwei weiteren nach seiner Wahl zu bestimmenden schweizerischen Zeitungen je einmal zu publizieren.

4. Die Beklagten haben die **Fr. 1000.** — betragenden Kosten des Prozesses an den Kläger zu bezahlen; die Kosten der Urteilspublikation bleiben vorbehalten. 2180

Bern, den 6. Juli 1908.

Namens des Klägers S. Lambert :
Ed. v. Waldkirch, Fürsp.

Bewilligt, der Präsident des Appellations- und Kassationshofes, II. Abteilung : BUZBERGER.



Intéressant!



Pour
Manufactures
d'horlogerie!

Voyageur connaissant à fond l'horlogerie et branches s'y rattachant, visitant depuis une dizaine d'années les grossistes et demi-grossistes de l'Europe, cherche une combinaison avec une manufacture de montres de tout premier ordre seulement, pour y entrer comme voyageur, représentant intéressé ou associé, pour se créer une situation d'avenir. On préfère comme siège une ville d'Allemagne ou d'Autriche. Premières références.

Prière d'adresser les offres détaillées sous chiffres J 2564 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2174

Fabrique d'Horlogerie soignée. - Chronomètres
GINDRAT-DELACHAUX, Rue Léopold Robert 72, Chaux-de-Fonds

Spécialité :
MONTRES 8 JOURS
ancre

tous genres et pour tous pays
toutes grandeurs jusqu'à 80 lignes

Montres 8 jours, simples et compliquées
avec quantième, 554
avec chronographe,
avec répétition, H C
mise à l'heure habituelle
ou mise à l'heure par
le pendant.

Remontoirs et clés

Montres 8 jours
pour voitures,
pour automobiles,
pour voyages,
pour bureau,
presse-lettres,
formes carrées,
rondes ou variées,
garnitures
aciers, argentées, etc.

Pendulettes 8 Jours

Montres 8 jours à balancier visible ou
à cadran plein avec ou sans seconde

métal, acier, argent et or

Nouveaux Modèles
pour AUTOMOBILES
dans étuis
porte-montre
en cuivre poli
ou nickelé

BOULES CRISTAL

avec mouvements huit jours et un jour

Mouvements 8 jours pr
pendulettes ou petits cartels

Réglage parfait et
marche garantie 8 jours
pleins



Ce
dessin
représente
une montre
lépine métal
42 lignes, 8 jours
en grandeur naturelle

L'un des leviers de l'outillage commercial d'un négociant, c'est son bureau. Cette pièce joue donc un rôle prépondérant dans les affaires, et son **ameublement doit être entouré d'une sollicitude spéciale.**

C'est pour avoir méconnu cette vérité, que bien des personnes ne réussissent pas dans les affaires selon leur mérite et leurs efforts. H6647C 2056

Un bureau formé de meubles modernes et genre américain indiquera au client la bonne marche de la maison et lui laissera une impression durable d'ordre et de confort.

Pécaut frères

Fabrique de Coffres-forts — Fabrique de Meubles de bureau
Numa Droz 133-135 La Chaux-de-Fonds
Téléphone 25

Changement de domicile

A partir du 20 juillet courant H6929C 2161
les Bureaux et Ateliers de MM.

Perrelet & C^{ie}

Fabricants de boîtes or
seront transférés à

Bellevue 8 et 10
au Locle

DÉCOLLETAGES

Tous genres sont fournis très
avantageusement par 1983

RODÉ-STUCKY

La Chaux-de-Fonds

Pignons, tiges de remontoirs,
coulants, transmissions,
piliers, canons, viroles, châtons,
arbres de barillets, etc.

H 10050 C

1601

Plaques turques

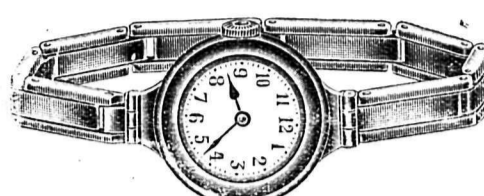
Pitons Breguet

H 100840 tous genres 242

FRITZ GRANDJEAN
LE LLOCE

Maison spéciale pour la fabrication de
BRACELETS-MONTRES EXTENSIBLES en or, argent, doublé
 acier oxydé


simples, solides, élégants 1078
 Systèmes et modèles variés. — Brevetés dans tous les pays.




Livrés aux fabricants
d'horlogerie prêts à y fixer
les calottes. H 6745 C

Pratiques et commodes,
tenant ferme
dans toute position.

Envoi d'échantillons
sur demande



Seul fabricant:
J. Emrich, Pforzheim



Fabrique de Cadrans métal en tous genres
Nydegger-Monnier, Bienne

Rue du Musée, 16a Promenade de la Suze, 29
 Téléphone 96 - Force électrique 1237

La Manufacture d'Horlogerie
"LE PIARE" AU LOCLE
 (SUISSE)

journit avantageusement tous
 les genres de **MONTRES à RÉPÉTITION**
 en grandeurs de mouvements 17 à 24 lignes

Bureaux techniques.
 Tous les calibres sont la propriété de la maison. H 10107 C Plus de 200 modèles différents. 1161

GRAND PRIX: MILAN 1906

Fabrique d'Horlogerie La Champagne
Louis Müller & C^{ie}

Rue du Faucon, 21 BIENNE (Suisse)
 Route de Boujean

Fabrique d'Horlogerie
 par procédés mécaniques modernes
 Machines et outillage les plus perfectionnés
 Interchangeabilité complète
 St-Louis 1904: Médaille d'or individ. — Grand Prix collec.

Spécialité de Montres
 Grandeurs 10 1/2 lignes, en tous genres de boîtes
 Marques et calibres déposés




Exposition permanente et complète
 d'échantillons

Catalogue richement illustré sera adressé
 1059 H 10104 C contre références seulement.

SANDOZ WATCH CO

Fabrique à St-Imier
 Bureau de ventes à LA CHAUX-DE-FONDS

Montres **ULTRA-PLATES**, hauteur 18 douz.
PLATES, hauteur 26 douz.
 Montres **10 et 19" Cassolettes**
 Boîtes et emboîtages brevetés
 Montres **19" plates**
 Interchangeabilité garantie
 Prix avantageux H 10270 C

Répétitions en tous genres
 avec et sans chronographe

CHRONOGRAPHES-COMPTEURS
Ultra-plats, hauteur av. chr. 24 douz.
 Idem **Extra-plats**, 16 à 19 lignes.
 Idem **Hauteur normale**. 1225



DÉPOSÉE

Marques déposées :
 PEPITA
 PAPILLON
 PRIMEVÈRE
 OPERA
 ONYX

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
 NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. —
 Escompte et encaissement de lettres de change. — Achat, vente
 et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur
 nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements
 sur placements de fonds et renseignements commerciaux. —
 Prêts hypothécaires et sur cédulas. — Négociation de mon-
 naies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et
 chèques sur la Suisse et l'Étranger. — Service d'épargne.

La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jus-
 qu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.
 Elle délivre des bons de dépôts 1/2, 1, 2 et 3 ans; ces bons sont
 émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils
 portent intérêt dès le jour du dépôt. H 10009 C 1441

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour doreurs.

Fabrication de Balanciers cylindre Façon vis et Roskopf





Wyss & Hächler
 Granges (Soleure) 450

Spécialité: Petit balancier soigné

Grandeur, poids et trou interchangeables

ROSSKOPF & C^{ie}
PATENT
 La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Montres de précision anti-magnétiques, ayant obtenu
 es plus hautes récompenses

Exiger La „Lyre“
 au centre de la marque.

VERITABLE



VERADERO

H 10017 C 477 PATENT GENUINE

PRIX-COURANTS et CATALOGUES ILLUSTRÉS
 pour l'Horlogerie et la Bijouterie

EXÉCUTION SOIGNÉE PLUS DE 600 CLICHÉS à DISPOSITION EXÉCUTION SOIGNÉE

Lithographie, Typographie, R. Häfeli & C^{ie}

BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000

Réserve: fr. 150,000

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:

en **Compte-courant** à 3 1/2 %, disponibles et **sans commission**; sur **Livrets d'Epargne** à 4 % de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;

contre **Bons de Caisse** à 4 % à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

921 BI1321 Y

BANQUE DE BIENNE.

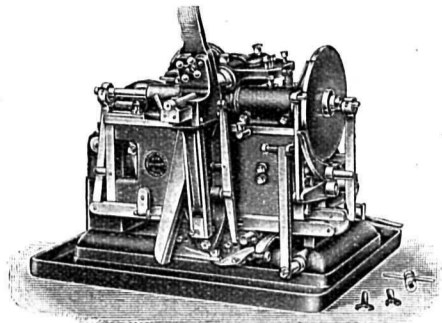
L.-A. GINDRAT, Bienne

55, Faubourg du Lac, 55

Machines à tailler les pignons

complètement automatique avec chargeur

Dans 24 heures je puis livrer presque toutes les machines nécessaires à la fabrication d'horlogerie.



Nouvelle machine à polir les vis et acier Presses américaines, etc.

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 40016 C 176

Belle occasion

Pour cause d'agrandissements, à vendre à de favorables conditions, en bon état, divers organes de transmission: 2124

Poules, Paliers, Arbres, Manchons, etc. diamètre des arbres 35 et 45 mm. S'adresser s. chiffres M 6842 C à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE, DESSINS, MODÈLES, OFFICE GÉNÉRAL, FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ing. Conseil
H 44005 C 1550

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis, **H. Frisch**, expert comptable, Zurich F. 21. H 243 Z 1545

Chef de fabrication Mécanicien

actif, bon organisateur, habitué à diriger personnel (100-120 ouvriers) et à suivre fabrication est demandé par fabrique du Jura. Traitement initial 250 à 300 francs, tantum.

Références de 1^{er} ordre exigées.

Adresser offres sous chiffres **E 6915 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2154

A LOUER à la Chaux-de-Fonds pour tout de suite

bel appartement moderne de 4 pièces, plus chambre de bains installée, chambre de bonne, véranda et dépendances. Confort moderne, lessiverie, cour, jardin. Belle situation au soleil. 2179

S'adresser **Case postale 546, La Chaux-de-Fonds.**

Chef-Régleur

cherche place; à défaut entreprendrait retouches (positions et températures), et posages de spiraux soignés. 2164

Offres sous **F 2530 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Jeune technicien horloger, diplômé

cherche place pour novembre dans fabrique d'ébauches ou de montres pouvant utiliser ses connaissances théoriques, tracés de calibres, etc., et où il aurait l'occasion de se vouer plus complètement à la fabrication par procédés mécaniques interchangeables. Préentions modestes. — S'adresser sous chiffres **U 2630 J** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 2173

FABRIQUE D'AIGUILLES H 2636 N pour tous pays 1687
CH^s KAUFMANN, Fleurier
Successeur de Kaufmann frères
Maison fondée en 1850. Téléphone.

Pressant!
On demande des **Répétitions à quarts**
18 lig., lép., acier,
» » **argent,**
» » **savon.**
ancrer ou Roskopf.

Derniers prix de gros.
Offres s. chiffres **R 6968 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2178

A vendre

50 cart. montres 19 lignes arg. gal. remontoir, ainsi que 50 cartons remontoir argent, cylindre, 18 lig., genre Hollande.

Ecrire s. **P 2415 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2134

Jeune homme sérieux, bien au courant de sa partie cherche place comme

Régleur-retoucheur

Ecrire s. chiffres **W 6776 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2093

Fabrique de 60 ouvriers sans successeur cherche

Jeune horloger

pouvant s'intéresser financièrement pour une nouvelle montre de vente facile et à qui on pourrait éventuellement remettre la suite de fabrication.

Affaire avantageuse.
Ecrire sous chiffres **E 2437 L** à l'agence **Haasenstein & Vogler, Lausanne.** 2123

Un mécanicien

bien au courant de la fabrication des pignons, ainsi que des machines automatiques à décolleter; combinaisons des excentriques det es machines à tailler, demande place de contre-maitre. H 2509 C 2159

Adresse fournie par **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

On achèterait lot de montres

grandes et petites pièces métal, argent et or, contre paiement moitié en espèces et moitié en bonnes pierres d'échappement N^{os} 11, 13 et 14. Adresser les offres sous **L 2594 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 2166

N'achetez pas de H 2500 Q 1886

Jabourets

sans avoir examiné le nouv. système **Carl Heitz, Bâle.**



Russie

Avis à MM. les fabricants
Horloger suisse à Moscou s'occuperait de la réception et de la mise en ordre des envois; à défaut voyagerait. A fait un apprentissage de commerce ainsi que d'horlogerie; connaît le français, l'allemand et le russe. H 2571 C 2175
Adr. les offres à **A.A. Rebetez** Cretienka Pilnikoff pereoulouk d. N^{os} 16 kb 11 Moscou (Russie).

Demoiselle de bureau

est demandée comme **Sténo-Dactylographe** par une fabrique de la Suisse allemande. Connaissance parfaite de la langue française est exigée. 2169
Offres avec références et prétentions sont à adresser sous chiffres **Q 4788 Q** à **Haasenstein & Vogler, Bâle.**

Fabrique d'Etais

très capable cherche un **représentant sérieux** bien introduit dans la région horlogère. Forte provision.

Les échantillons peuvent facilement être joints à ceux pour d'autres articles. 2185

Adresser les offres sous **Y 6989 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Chef d'ébauches

Aide-technicien, connaissant la fabrication p^r procédés modernes, et ayant pratiqué les remontages pendant quelques années, cherche engagement dans fabrique d'horlogerie pour époque à convenir, si possible sur la place de Bienne ou environs. 2187

Offres sous **U 2616 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

EXPLOITATION DE BREVET

Le propriétaire du brevet suisse N^o 34498 pour (Za 10997) 2188

Pendant de montres avec anneau

désire entrer en relation avec des fabricants suisses, en vue de la fabrication de l'article breveté, et serait disposé à céder des licences d'exploitation ou à vendre le brevet.

Prière d'adresser les offres ou propositions à **M. H. KIRCHHOFER**, ci-devant Bourry-Séquin & C^{ie}, ingénieur-conseil, 29, Schützen-gasse, à Zurich.

C. MEYER-GRABER
LA CHAUX-DE-FONDS

Montre Roskopf soignée

Marques déposées



EUG. GERBER & C^o
10 Hatton Garden
H 6932 C LONDON E. C. 2162

Achats de tous genres anglais, ainsi que de nouveautés.

MAX POHLAND

Représentant
35, rue du Temple Allemand, 35
LA CHAUX-DE-FONDS

s'intéresse aux nouveautés de montres pour tous pays. 2184
Vente à la commission ou à compte ferme. H 2615 C

Chef de fabrication. Horloger capable est demandé p^r diriger à la Chaux-de-Fonds fabrication méc. par procédés modernes de montres soignées, parfaitement organisée et en pleine activité. Place d'avenir. Discretion assurée. Adr. offr. casier postal 4398, Chaux-de-Fonds. 2171

Montres-Automobiles

Qui fournit des Calottes ou Porte-Montres pour Automobiles? H 2506 C

Adresser offres pour grandes séries sous **Case postale N^o 2073, La Chaux-de-Fonds.** 2158

Coffre-fort

à vendre d'occasion, 2 m. 50 de haut, 1 m. 65 de large, 0 m. 70 de profondeur, double porte. Convient pour banque, horlogerie et bijouterie. Prix très avantageux.
S'ad. **G. Engel**, constr., rue de Berne 56, **Genève.** 2186

On demande des Compteurs de bétail

Adresser offres avec prix sous **W 3428 X** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2181

Nouveau Chronographe 16 lignes

fonctions irréprochables
Répétitions 17 lig. Extra-plates
1035 Rhabillages H 10105 C

Ernest Goy-Baud
Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

La dernière nouveauté en Horlogerie
est la montre pour
docteurs = médecins, dite :

Chronographe- Sphygmomètre

calculant avec une précision
mathématique les pulsations du cœur

Breveté en Suisse et à l'étranger

Propriétaires: **MESS. LIPMANN FRÈRES**

Fabricants d'horlogerie à **Besançon** (France)

Seuls concessionnaires et fabricants :

ED. HEUER & Cie
à **Bienne**

Télégr. : Heuer, Bienne. Téléphone N° 257.

Avis aux fabricants de Chronographes et
négociants, ainsi qu'aux fabricants de cadrans:
Tout contrefacteur de ce cadran à pulsations
avec ou sans nom „Sphygmomètre“ sera
poursuivi. H 10440 C 1712

Fabrique „ANGELUS“

STOLZ Frères, Le Locle

RÉPÉTITIONS

en tous genres, de 17 à 24 l.

Calibres nouveaux perfectionnés

Qualité, prix et conditions
très avantageux

Liège 1905 Médaille d'Or
Milan 1906 Dipl. d'Honn.

H 11154 C 2045

Fabrique „Exit“, Longeau (près
Bienne)
(E. MAIRE & fils)

Manufacture d'Horlogerie par procédés mécaniques

Spécialité :

Montres de dames 11 à 13" ancres

Qualité garantie — Interchangeabilité absolue

Nouveau calibre 12", très avantageux

Echantillons à disposition H 1066U 2182



Médailles au
Expositions univer-
selles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

* **Manufactures de Cartonnages** *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante
des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.
Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle
seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 400,000 cartons genres courants.

H 3080 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2143

On peut braser la fonte de fer solide-
ment, rapidement et sans installation spé-
ciale avec le H 1402 Y 1017

„Castolin“

La maison

HERMANN FATTON, A BIENNE

est l'agent exclusif pour la région et se
tient à la disposition de toutes les per-
sonnes qui s'intéressent à cette découverte.

Fabrique d'Ebauches
Société des Etablissements Parrenin

à Villers-le-Lac (Doubs)

Spécialités de

Genres extra-plats, mi-plats, plats et hauteurs normales
en qualités bon courant et soignée

De 16 à 20 lignes, ancre, lépine et savonnette

De 16 à 19 lignes, cylindre, lépine. H6365C 1968

- Envoi sur demande du Catalogue et Prix-courants -

La Fabrique ne termine pas la montre